



Paris, le 19 février 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'AMF demande la reprise progressive des activités culturelles, universitaires, sportives et de loisirs

Les maires agissent avec responsabilité au côté de l'Etat depuis le début de la crise sanitaire pour soutenir massivement le secteur de la culture, en dépit des contraintes financières.

Le maintien prolongé de l'interdiction des évènements et de la fermeture des équipements culturels, décidé par l'Etat uniformément sur l'ensemble du territoire, suscitent de fortes inquiétudes de leur part au regard des conséquences économiques et sociales graves qu'engendre la crise sur le secteur, et des moyens qu'ils pourront mobiliser au titre de la relance.

Ils regrettent l'absence de démarche territorialisée et l'iniquité de traitement qui est appliquée au domaine culturel, quand bien même les équipements culturels, soumis à des protocoles sanitaires stricts, ont su faire preuve de leur efficacité pour offrir les meilleures conditions de sécurité possibles.

Alors que la saison estivale approche, l'AMF réitère aujourd'hui avec force sa demande du mois de décembre dernier de visibilité sur les perspectives de relance de l'activité culturelle selon l'évolution de la situation épidémique dans les différents territoires.

Une concertation commune entre toutes les parties prenantes, Etat, collectivités territoriales et professionnels, doit s'ouvrir rapidement afin de déterminer un cadre méthodologique clair et de donner des perspectives aux acteurs culturels, et à travers eux à tous les Français.

C'est pourquoi, dans le même esprit, l'AMF souhaite que soient envisagées les conditions de reprise progressive des activités universitaires, de loisirs, notamment sportifs, et de brasserie-restauration, selon des protocoles stricts, privilégiant les sites de plein air lorsque c'est possible, et tenant compte des situations propres à chaque partie du territoire national.

La territorialisation des mesures, que l'AMF soutient depuis le début de la crise sanitaire, peut permettre de garantir les précautions nécessaires tout en donnant les signes d'une normalisation progressive de la vie quotidienne.

La prolongation du régime d'état d'urgence sanitaire et les contraintes limitant les libertés publiques et individuelles ne peuvent en effet pas constituer durablement la perspective unique offerte à nos concitoyens.

**Marie-Hélène GALIN**  
Tél. 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

**Thomas OBERLE**  
Tél. 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)